

HONORAIRES DE TRANSACTION

EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2026

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les mandats. Ils seront calculés de la façon suivante :

- sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur,
- sur le prix de présentation (de vente) lorsqu'ils sont à la charge du vendeur.

Prix de vente jusqu'à 250 000€, entre 5 et 6% TTC*

Prix de vente au delà de 250 000€, entre 4 et 5% TTC

Les tranches ne sont pas cumulables entre elles

(*) forfait minimum de 6000 € TTC

Aucune réception ni détention de fonds

Service de médiation de la consommation

Pour saisir le médiateur de la consommation en cas de litiges, MEDIATION - vivons mieux ensemble / www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr / mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
465 avenue de la libération 54000 Nancy

LOCATION - RECHERCHE DE LOCATAIRES	HONORAIRES TTC à charge locataire	HONORAIRES TTC à charge propriétaire
Entremise et négociation à charge bailleur : 250 € ttc pour un appartement / 450 € ttc pour une maison		
visites, constitution du dossier rédaction bail	10 €/m ²	10 €/m ²
Etats des lieux	3 € TTC/m ² habitacle	3 € TTC/m ² habitacle

TVA en vigueur 20 %

RETROVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

